

LA ROQUE D'ANTHÉRON

FRANCE Bouches-du-Rhône

**20e Marche populaire
Internationale**

Agrément ministériel national 20 juin 2006
Reconnue de mission d'utilité publique par
l'agrément 012156 du 2 août 2001



Marche Populaire ♥ Gourmande

Organisé par l'Office municipal de tourisme de La Roque d'Anthéron

DIMANCHE 18 MAI

Membre FFSP : F0957 Visa FFSP : 2025-13-109-J

Prenez le départ

Place de la République

pour une randonnée GOURMANDE de 12 km en colline

**DÉPARTS ENTRE 8H30 ET 9H30
CAFÉ ET CROISSANT OFFERTS
STANDS GOURMANDS EN COLLINE**



**Tarif : licence de participation 3€
Gratuit pour les -16 ans. Infos au 04 42 99 00 26**



Partenaires de la F.F.S.P.

**LA ROQUE
D'ANTHÉRON**
OFFICE DE TOURISME



Informations aux participants

www.ffsp.fr
facebook.com/ivv.france
contact@ffsp.fr

Organisateur /Inscriptions (facultatif) :

Office de tourisme de La Roque d'Anthéron

Directrice : Bénédicte ROUSSY

13 cours Foch -13640 LA ROQUE D'ANTHERON

04 42 99 00 26 - 06 19 42 54 41

tourisme@ville-laroquedantheron.fr

Départ et arrivée :

Place de la République - 13640 La Roque d'Anthéron

Horaires : Départ libre de 8h30 à 9h30 - Dernier retour au stand de départ à 12H30.

Parcours : 12 km, difficulté moyenne (forte montée de 3 km)

Ouvert à tous ; les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Possibilité d'un itinéraire de sécurité de 6 km.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3 € ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Café et croissants offert au départ

Ravitaillement proposé sur 2 points de contrôle.

Possibilité de restauration à l'arrivée dans les restaurants du village.

Avis important : Interdiction absolue de fumer et d'allumer un feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Secourisme : Premier secours : CCFF : 06 65 53 40 33

Urgence : 112

La randonnée aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés.

Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus